

Programme de protection respiratoire



Table des matières

1. Portée	3
2. Rôles et responsabilités	4
2.1 Administrateur du programme de protection respiratoire	4
2.2 Superviseur (qui supervise le travail d'une autre personne).....	4
2.3 Responsables des essais d'ajustement	5
2.4 Utilisateurs d'appareil de protection respiratoire	5
3. Identification des contaminants	6
4. Choix de l'appareil de protection respiratoire	7
5. Ajustement de l'appareil de protection respiratoire	7
6. Formation	8
7. Utilisation de l'appareil de protection respiratoire	8
8. Entretien et entreposage des appareils de protection respiratoire	12
8.1 Entretien	12
8.2 Entreposage	13
9. Tenue de registres	13
10. Évaluation du programme	13

1. Portée

En conformité avec la Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail, sa Politique sur la santé et la sécurité en milieu de travail et d'études et sa Politique de biosécurité et de gestion des matières dangereuses, l'UQTR met en œuvre les activités nécessaires visant à protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de tous les membres de la communauté universitaire. L'élimination à la source des dangers demeure la préoccupation première, mais lorsqu'il est impossible de substituer le contaminant ou d'avoir recours à des moyens d'ingénierie, l'utilisation d'appareil de protection respiratoire peut permettre de protéger les travailleurs et étudiants.

Le programme de protection respiratoire vise à protéger les employés et étudiants de l'UQTR de tout contaminants (chimiques, bioaérosols, poussières, etc.) présents dans les milieux de travail ou d'étude. Le programme de protection respiratoire permet de définir les responsabilités de chacun et d'établir une saine gestion de la formation, des ajustements et de l'entretien des appareils de protection respiratoire. Le programme de protection respiratoire a été élaboré en accord avec la norme en vigueur CSA Z94.4-2018, tel que prescrit par le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST).

2. Rôles et responsabilités

2.1 Administrateur du programme de protection respiratoire

L'administration du programme est la responsabilité de l'Université. Cependant, l'Université a délégué la conseillère à la gestion des matières dangereuses et radioprotection ou le Service de la protection publique et de la santé et sécurité du travail à titre de responsable du programme de protection respiratoire pour son élaboration, son maintien et en assurer les suivis.

Les rôles et responsabilités du responsable du programme sont de:

- Accompagner les directeurs dans l'identification et l'évaluation des dangers pour les voies respiratoires ou les faire évaluer par des personnes qualifiées;
- Fournir une liste d'appareil de protection respiratoire sélectionné en fonction des activités propres aux milieux de travail en fonction des dangers pour les voies respiratoires présents;
- Mettre en place un processus de surveillance de la santé et au besoin une évaluation médicale;
- Mettre en place les procédures en fonction des appareils de protection respiratoires choisis;
- Mettre en place une formation pour les usagers à l'utilisation et l'entretien des appareils de protection respiratoire;
- Coordonner avec les responsables de secteur les essais d'ajustements, les registres de formation et d'ajustements
- Collaborer aux essais d'ajustement lorsque requis;
- S'assurer que les utilisateurs d'un appareil de protection respiratoire se conforment aux procédures d'utilisation mises en place et utilisent les appareils de protection respiratoire sélectionnés;
- Assurer un suivi en amélioration continue du programme.

2.2 Superviseur

Chaque superviseur, c'est-à-dire qui supervise une autre personne, doit :

- En collaboration avec le responsable du programme de protection respiratoire, identifier les situations de travail où des appareils de protection respiratoire sont requis;
- En collaboration avec le responsable du programme de protection respiratoire, procéder à l'identification des risques, des contaminants;
- Fournir les appareils de protection respiratoire requis à chaque employé et étudiants dont les tâches le nécessitent;
- S'assurer que les appareils de protection respiratoire sont portés adéquatement lorsque requis et sont entretenus correctement;
- Référer les nouveaux employés/ étudiants au responsable du programme de protection respiratoire pour une formation, test d'ajustements, suivi médical, etc.;

- Informer le responsable du programme de protection respiratoire de tout incident ou problème en lien avec un appareil de protection respiratoire ou un changement dans les procédés ou les contaminants présents sur les lieux.

2.3 Responsables des essais d'ajustement

Dans chaque secteur (services et départements), lorsque ce sera possible, un responsable des essais d'ajustement sera nommé et formé pour réaliser les essais d'ajustement des appareils de protection respiratoire.

Cette personne sera responsable de :

- S'assurer que les utilisateurs respectent les prérequis pour effectuer un essai d'ajustement (ex : absence de barbe);
- Vérifier que les utilisateurs ont suivi la formation et sont compétents, notamment sur :
 - L'inspection de l'appareil de protection respiratoire;
 - La mise en place et retrait de l'appareil de protection respiratoire;
 - La vérification de l'ajustement.
- Effectuer les essais d'ajustement;
- Nettoyer et désinfecter le matériel destiné aux essais d'ajustement;
- Consigner les données recueillies pour chaque utilisateur :
 - Compétence de chaque utilisateur
 - Résultat du test d'ajustement
- Signaler tout problème au responsable du programme de protection respiratoire.

2.4 Utilisateurs d'appareil de protection respiratoire

Tout utilisateur d'un appareil de protection respiratoire, employé ou étudiant, doit :

- Respecter
- Recevoir la formation, les procédures institutionnelles mises en place et les essais d'ajustement initial de l'appareil de protection respiratoire;
- Être évalué sur sa compétence à utiliser adéquatement son appareil de protection respiratoire;
- Refaire l'essai d'ajustement selon la fréquence déterminée;
- Porter l'appareil de protection respiratoire déterminé en fonction des contaminants présents;
- Porter adéquatement l'appareil de protection respiratoire;
- Inspecter l'appareil de protection respiratoire avant chaque utilisation;
- Entretenir l'appareil de protection respiratoire conformément à la procédure établie;
- Rapporter tout problème ou bris de l'appareil de protection respiratoire.

3. Identification des contaminants

Une étape fondamentale du programme de protection respiratoire consiste à identifier et évaluer tous les risques pour les voies respiratoires auxquels les individus peuvent être exposés dans leur environnement. Le superviseur, en collaboration avec le responsable du programme de protection respiratoire, devra compléter le **Formulaire d'identification des contaminants pour les voies respiratoires** (ANNEXE 1) afin de permettre l'évaluation du danger et déterminer l'appareil de protection respiratoire requis en fonction de la tâche.

Afin de déterminer le bon type d'appareil de protection respiratoire, plusieurs paramètres doivent être évalués :

- **Le niveau d'oxygène dans l'air** : le niveau d'oxygène dans l'air dans tout poste de travail doit être supérieur à 19.5%. Le cas échéant, un système à adduction d'air devra être prévu.
- **La présence de contaminants dans l'air** : les contaminants peuvent être de différentes natures : poussières, brouillards, fumées, gaz ou vapeurs. L'[annexe 1 du RSST](#) définit la valeur d'exposition admissible à ne pas dépasser dans la zone respirable de plusieurs contaminants. Il est donc important de déterminer le contaminant dans l'air ainsi que sa concentration afin d'évaluer les besoins de protection respiratoire.

Considérant la grande diversité des activités à l'UQTR, différents contaminants peuvent être retrouvés. À titre d'exemple, l'animalerie, le département des arts, les laboratoires de recherche, les ateliers, la chaufferie, le garage SAE sont des secteurs où des contaminants peuvent être retrouvés dans l'air et où une protection respiratoire peut être requise.

Toutes nouvelles conditions ou changements dans les tâches, procédures ou produits utilisés devront être réévalués. Le directeur devra remplir un nouveau formulaire et de contacter le responsable du programme de protection respiratoire.

4. Choix de l'appareil de protection respiratoire

Suite à l'identification des contaminants et l'évaluation des risques dans l'air, s'ensuit le choix de l'appareil de protection respiratoire approprié.

Le responsable du programme de protection respiratoire effectue ses recommandations quant au choix de l'appareil de protection respiratoire en fonction du tableau retrouvé en ANNEXE 2 Choix des appareils de protection respiratoires et qui est conforme à la Norme CSA Z94.4-2018. Le choix sera établi en fonction de l'évaluation des risques associés à la tâche (voir section 4) et du facteur de protection qui sera requis. Il est important de rappeler que pour chacune des tâches différentes pouvant nécessiter une protection respiratoire, une évaluation des risques doit être complétée.

5. Ajustement de l'appareil de protection respiratoire



Le but d'un essai d'ajustement (*fit test*) qualitatif ou quantitatif est de déterminer, pour chaque usager, le modèle et la taille de l'appareil de protection respiratoire qui offre une bonne étanchéité et un confort acceptable. Lors de l'essai d'ajustement, l'utilisateur apprendra également comment installer et retirer l'appareil de protection respiratoire, l'inspecter et effectuer les vérifications de l'étanchéité.

Un essai d'ajustement doit être effectué :

- Avant la première utilisation d'un appareil de protection respiratoire;
- Si l'appareil de protection respiratoire est remplacé (ex : changement de marque, de modèle ou de taille);
- Si une modification de l'état physique de l'usager (prise ou perte de poids importante, modification du visage ou dentaire)
- À chaque deux ans;
- À la suite de l'étape de la surveillance de la santé des utilisateurs d'appareil de protection respiratoire;
- Si l'utilisateur éprouve un inconfort significatif ou a de la difficulté à réaliser les vérifications de l'étanchéité (*voir section 7*).

À l'UQTR, c'est l'équipe du Service de la protection publique et de la santé et sécurité au travail qui administre le programme de protection respiratoire. Vous pouvez contacter le service si vous

devez utiliser une protection respiratoire et faire un essai d'ajustement et vous ne savez pas qui est responsable d'effectuer les essais d'ajustement pour votre secteur.

Avant d'effectuer un essai d'ajustement, vous devez lire les directives à suivre avant un essai d'ajustement (ANNEXE 3). Toute personne ne se conformant pas à ces directives ne pourra pas réaliser son essai d'ajustement.

6. Formation

La formation sur la protection respiratoire est obligatoire pour toute personne devant utiliser un appareil de protection respiratoire

La formation devra être complétée avant de s'inscrire pour un essai d'ajustement.

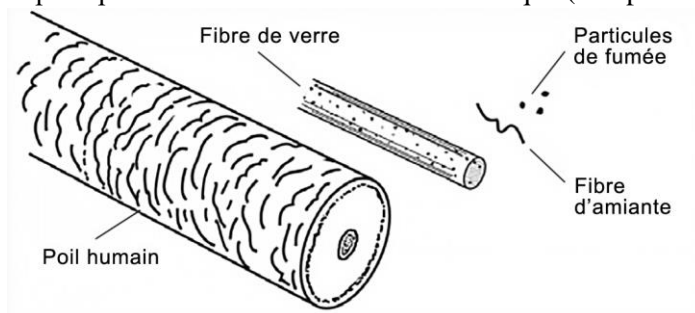
La formation est accessible au www.uqtr.ca/formationsgmd. (en construction)

7. Utilisation de l'appareil de protection respiratoire

Avant d'utiliser un appareil de protection respiratoire, l'essai d'ajustement (*fit test*) doit être réalisé pour chaque type d'appareil de protection respiratoire différents requis afin de déterminer le modèle et la grandeur (*voir section 5*).

Lors de chaque utilisation d'appareil de protection respiratoire, toutes ces règles doivent être suivies :

- Avoir la barbe fraîchement rasée du matin (moins de 12 heures) et aucune interférence sur la peau pouvant nuire à l'étanchéité du masque (ex : piercing, moustache, etc.).



- Effectuer une inspection du masque et de ses pièces.
- Vérifier l'étanchéité de l'appareil de protection respiratoire.
- Effectuer l'entretien et l'entreposage prescrit dans cette directive.

Avant et après chaque utilisation, une inspection de l'appareil de protection respiratoire et de ses pièces doit être complétée afin de détecter un bris, une anomalie, des signes d'usure :

Les pièces faciales, les courroies, les soupapes, les cartouches ou les filtres.

Une procédure de vérification de l'étanchéité de l'appareil de protection respiratoire est décrite ci-dessous (par pression positive et négative). S'il est impossible de rendre étanche votre appareil de protection respiratoire (vous détectez toujours des fuites) ou si vous notez des bris ou anomalies lors de votre inspection, vous ne devez pas l'utiliser. Vous devrez procéder à sa réparation ou son remplacement.

Vérification de l'étanchéité d'un demi-masque :

1. Placer l'appareil de protection respiratoire sur la bouche et le nez et ramenez les courroies supérieures au sommet de la tête (voir Annexe 1 pour l'installation des masques jetables).
2. Placer les courroies inférieures derrière la nuque et les attacher.
3. Ajuster d'abord les courroies supérieures et ensuite les courroies inférieures en tirant sur les extrémités. Les serrer sans que cela devienne gênant.
4. Vérifier l'étanchéité de votre appareil de protection respiratoire par **pression positive** :

- Couvrir la soupape d'expiration d'une main et souffler.
- L'étanchéité est bonne si le masque gonfle un peu et qu'aucune fuite d'air n'est perceptible.



5. Vérifier l'étanchéité de votre appareil de protection respiratoire par **pression négative** :
 - Couvrir les orifices des cartouches avec les mains et inspirer doucement.
 - L'étanchéité est bonne si le masque s'affaisse légèrement et qu'aucune fuite d'air n'est détectée.
6. En cas de fuite, replacer l'appareil de protection respiratoire et recommencer. S'il y a toujours une fuite, inspecter votre masque ou le remplacer.



7. Installer les filtres ou les cartouches sur les orifices du demi-masque.
Si les cartouches ou les filtres sont neufs, vérifier la date d'expiration sur l'emballage d'origine.
Si les cartouches ou les filtres sont déjà mis en service, référez-vous à votre étiquette sur le sac pour s'assurer qu'ils ne dépassent pas le temps d'utilisation recommandé par le fabricant.

Vérification de l'étanchéité d'un N95



Respirateurs à masque filtrant – Directives de mise en place

1 Placer le respirateur pour couvrir le nez et la bouche, la pince nasale métallique sur le dessus. Avec les modèles 8210 ou 07048, étirer les courroies avant d'enfiler le respirateur.



3 Faire passer la courroie inférieure par-dessus la tête et la placer juste sous les oreilles.



2 Faire passer la courroie supérieure par-dessus la tête et la placer sur le haut de la tête, au-dessus des oreilles.



4 Avec les deux mains et en commençant par le haut, mouler la pince nasale métallique pour obtenir une étanchéité sécuritaire.



Toujours vérifier l'étanchéité du respirateur à masque filtrant au moment de le mettre en place.



Vérification de l'ajustement par pression positive

Respirateurs sans soupape

Placer les deux mains de manière à couvrir complètement le respirateur et expirer. Le respirateur devrait se gonfler légèrement. Si des fuites d'air surviennent entre le visage et le joint facial du respirateur, le replacer et régler de nouveau la pince nasale afin d'obtenir un ajustement étanche. Si l'ajustement n'est pas étanche, ne pas pénétrer dans la zone contaminée. Consulter son superviseur.



Vérification de l'ajustement par pression négative

Respirateurs avec soupape

Placer les deux mains sur le respirateur et inspirer profondément. Le respirateur devrait s'affaisser légèrement. Si des fuites d'air surviennent entre le visage et le joint facial du respirateur, le replacer et régler de nouveau la pince nasale afin d'obtenir un ajustement étanche. Si l'ajustement n'est pas étanche, ne pas pénétrer dans la zone contaminée. Consulter son superviseur.



MISE EN GARDE

Ces respirateurs réduisent l'exposition à certaines particules en suspension dans l'air. Avant d'utiliser le produit, l'utilisateur doit lire et comprendre les directives d'utilisation fournies avec le respirateur. Mettre sur pied un programme de protection respiratoire écrit, notamment en matière de formation, d'essai d'ajustement et d'entretien médical, conforme aux exigences de l'autorité compétente de sa région et/ou à la norme CSA-4 de la C.S.A. Une mauvaise utilisation peut provoquer des problèmes de santé ou le mort. Pour tout renseignement sur l'utilisation adéquate de nos produits, lire les directives d'utilisation, consulter son superviseur ou communiquer, au Canada, avec le Service technique de la Division des produits d'hygiène industrielle et de sécurité environnementale de 3M au 1 800 267-4414.



Compagnie 3M Canada
C.P. 5707
Londré (Québec) M5A 4T1
Canada
1 800 354-3577
www.3m.ca/safety

Recyclez vos produits 3M.
© 3M, 2015. Tous droits réservés.
Marque utilisée avec licence au Canada.
3001-02249P - 9

Service technique et Centre de soutien de la Division des produits d'hygiène industrielle et de sécurité environnementale de 3M Canada
1 800 267-4414
ou visitez le www.3m.ca/safety/fr

Lors de l'utilisation, veuillez quitter immédiatement les lieux si :

- Vous sentez ou goûtez une odeur à l'intérieur de votre masque;
- Vous devez vous nettoyer le visage (ex : pour éponger la sueur);
- Vous ressentez des étourdissements, vertiges ou tout autre malaise.

N'utilisez pas votre appareil de protection respiratoire dans des conditions autres que recommandées par l'équipe du Service de la protection publique et de la santé et sécurité du travail. L'utilisation de ces masques dans certaines conditions, par exemple dans des conditions d'abaissement du niveau d'oxygène, pourrait avoir des conséquences graves.

8. Entretien et entreposage des appareils de protection respiratoire

8.1 Entretien

Après chaque utilisation de l'appareil de protection respiratoire, un nettoyage et une désinfection doit être réalisé.

Lorsque l'appareil de protection respiratoire est utilisé par une seule personne, une lingette sans alcool peut être utilisée tout en s'assurant d'effectuer régulièrement ces étapes de nettoyage complet :

1. Trempage :

- Démontez toutes les pièces de l'appareil de protection respiratoire et nettoyez-les individuellement.
- Immerger les pièces pendant 2 minutes dans l'Eau tiède (max : 43°C).
NE PAS IMMERGER les cartouches, les filtres, les boîtiers filtrants, les moteurs, les piles et tuyaux filtrants.

2. Lavage :

- À l'aide d'une brosse à poil souple, laver avec un détergent doux ou un nettoyant recommandé par le fabricant.
- NE PAS UTILISER de solvants, d'alcool, ceci entraînerait une usure prématurée de l'appareil protection respiratoire.

3. Rinçage :

- Rincer abondamment à l'eau tiède.

4. Désinfection :

- Si l'agent de lavage ne contient pas d'agent désinfectant, utiliser une solution diluée d'hypochlorite de sodium (suivre la recette suivante pour éviter d'abîmer l'appareil de protection respiratoire :

1 mL d'eau de Javel commercial dans 1 L d'eau tiède

5. Rinçage :

- Rincer abondamment à l'eau tiède.

6. Essuyage et assemblage :

- Laisser sécher à l'air complètement ou essuyer avec un chiffon doux.
- Assembler l'équipement et effectuer une inspection complète.

8.2 Entreposage

Après le nettoyage complet de l'appareil de protection respiratoire, il doit :

- Être placé immédiatement dans un sac refermable hermétique (ex : sac de type *Ziploc*). Les cartouches ou les filtres doivent également être placés dans des sacs hermétiques différents, séparés du demi-masque.
- Être entreposé, tout comme les cartouches ou les filtres, dans un endroit sec et propre, à l'abri de la poussière, des produits chimiques, de l'huile/ graisse, des parasites, de la vermine, de la lumière directe, de la chaleur ou du froid extrême ou de l'humidité extrême.
- Sur le sac servant à entreposer les cartouches ou les filtres, apposer une étiquette d'utilisation (voir ANNEXE 4), remplir la date de mise en service et comptabiliser le nombre d'heure à chaque utilisation.

Les cartouches ou les filtres n'ayant jamais été utilisés doivent demeurer dans leur emballage d'origine. Sur chaque emballage, il y a une **date d'expiration** pour les cartouches ou les filtres, veuillez-vous assurer qu'ils ne sont pas expirés avant l'utilisation.

9. Tenue de registres

Toutes les données de formation, d'essai d'ajustement et d'incident relié à l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire doivent être consignées et maintenues à jour dans un registre (ANNEXE 5).

10. Évaluation du programme

Le responsable du programme de protection respiratoire doit évaluer périodiquement l'efficacité du programme de protection respiratoire afin de s'assurer que tous les utilisateurs soient protégés adéquatement (ANNEXE 6). À cet effet, il est responsable de réviser le programme en vérifiant, entre autre, si la liste des contaminants potentiels est à jour, si la/ les appareils de protection respiratoire sont adéquats, s'ils sont bien portés, entretenus et entreposés.







Le responsable du programme de protection respiratoire révisé périodiquement la formation obligatoire et la met à jour au besoin.

De plus, il doit s'assurer que les responsables des essais d'ajustement de chaque secteur consistent bien les données de formation et d'essais d'ajustement dans le registre.

Évaluation des risques pour les voies respiratoires
Identification du/des contaminants :
État physique du/des contaminants (<i>particules, vapeur ou gaz</i>) :
Évaluation ou mesure de la concentration des contaminants :
Mesure du taux d'oxygène :
Identification de la limite du niveau d'exposition :
Détermination d'une atmosphère DIVS :
Règlement ou norme applicable au contaminant :
Présence d'huile :
Détermination de l'absorption par les yeux ou la peau :
Détermination de la protection respiratoire requise en fonction de la tâche décrite :

Évaluation des risques pour les voies respiratoires- Bioaérosols
Identification de la nature du bioaérosol (<i>connue ou présumée</i>):
Effet néfaste du pathogène (<i>développement ou transmission de maladie, effet néfaste si inhalé</i>) :
Groupe de risque du bioaérosol (selon CSAZ94.4-2018, art. 7.3.2.3.5) :
Taux de génération (selon CSAZ94.4-2018, art. 7.3.2.3.6) :
Niveau de contrôle (selon CSAZ94.4-2018, art. 7.3.2.3.7) :
Déterminer la protection respiratoire requise (selon CSAZ94.4-2018, figure 4)

ANNEXE 2 Choix des appareils de protection respiratoires

Type de respirateurs		
Épuration d'air	Masque filtrant jetable	
	Demi- masque réutilisable <i>Nécessite la sélection du filtre ou de la cartouche chimique requise</i>	
	Masque complet, <i>Nécessite la sélection du filtre ou de la cartouche chimique requise</i>	
	Motorisé <i>Nécessite la sélection du filtre ou de la cartouche chimique requise</i>	
Approvisionnement d'air	Alimentation à partir d'un compresseur/ bouteille	
	Autonome	

Code de couleur pour les cartouches contre les produits chimiques

Type de cartouche	Exemples d'application	Couleur
Valeurs organiques	Solvant, colle, peinture avec COV, etc.	Noir
Gaz acides	SO ₂ , HCl, etc	Blanc
Vapeurs organiques et gaz acides		Jaune
Ammoniac/méthylamine		Vert
Formaldéhyde		Vert olive
Gaz multiples et vapeurs organiques		Vert kaki
Vapeurs de mercure et chlore		Orange

ANNEXE 3 Directives à respecter pour un essai d'ajustement





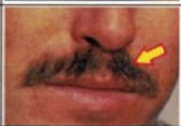





L'essai d'ajustement (*fit test*) a pour but de choisir le modèle et la grandeur de l'appareil de protection respiratoire qui convient le mieux au travailleur ou l'étudiant et de s'assurer qu'il est bien ajusté à son visage pour une protection respiratoire maximale.

Avant l'essai d'ajustement

Afin de pouvoir passer l'essai d'ajustement, toutes ces règles doivent être suivies :

- Avoir la barbe fraîchement rasée du matin et aucune interférence sur la peau pouvant nuire à l'étanchéité du masque (ex : piercing, moustache, etc.) (voir image ci-dessous).
- Apporter ses lunettes de sécurité et son masque, s'il y en a déjà un en possession.
- 15 minutes avant l'essai :
 - NE PAS manger, ni boire (sauf de l'eau).
 - NE PAS mâcher de gomme.
 - NE PAS fumer.

Illustrations de la pilosité faciale acceptable et inacceptable pour l'essai d'ajustement selon la norme CSA Z94.4 :2018

Acceptable	Inacceptable
<p>A. Barbe rasée de près – idéal pour assurer une bonne étanchéité.</p> 	<p>E. «Timbre» qui nuira à l'étanchéité du joint facial au menton dans le cas de pièces faciales en élastomère. Barbe et favoris qui nuiront à l'étanchéité du joint facial.</p> 
<p>B. Longueur de la barbe qui permet une bonne étanchéité.</p> 	<p>F. Une barbe d'un jour (non rasée de près) nuira à l'étanchéité du joint facial dans le cas d'une pièce faciale ou d'une demi-pièce faciale. Elle compromettra également un joint étanche secondaire à l'intérieur d'une cagoule hermétique. L'ajustement peut perdre de sa précision au fil de la journée dans le cas d'une personne présentant cette pilosité.</p> 
<p>C. Moustache qui ne nuit pas à l'étanchéité du joint facial ni au fonctionnement de la soupape ou de l'APR.</p> 	<p>G. La moustache est trop épaisse et trop longue (autour de la bouche) ; sera en contact avec une surface et pourrait obstruer la soupape d'expiration. Les favoris et/ou des cheveux longs nuiront à l'étanchéité du joint facial.</p> 
<p>D. «Timbre» qui ne nuit pas à l'étanchéité du joint facial ni au fonctionnement de la soupape ou de l'APR.</p> 	<p>H. La moustache est trop épaisse et trop longue (autour de la bouche) ; elle sera en contact avec une surface et pourrait obstruer la soupape d'expiration. Le reste de la pilosité faciale nuira à l'étanchéité du joint facial.</p> 
	<p>I. La barbe bouc se trouve dans la région où doit se faire le joint facial. Le poil se trouve dans la mentonnière et empêche l'étanchéité du joint facial.</p> 
	<p>J. La moustache est trop épaisse et trop longue ; elle sera en contact avec une surface et pourrait obstruer la soupape d'expiration.</p> 

ANNEXE 6- Évaluation du programme protection respiratoire

Fréquence de l'évaluation	Composante du programme à évaluer	Respect des critères		
		oui	non	commentaires
Au besoin	Identification des contaminants			
	Toutes situation nécessitant une protection respiratoire sont identifiées. Affichage où la protection respiratoire est requise.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Périodique	Choix des appareils protection respiratoire			
	Une liste de tous les appareils protection respiratoire est disponible et à jour. Les appareils protection respiratoire sont disponibles .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En continu	Ajustement de l'appareil protection respiratoire			
	Essai d'ajustement complété pour chaque utilisateur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Périodique	Essai d'ajustement mis à jour annuellement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En continue	Le registre de formation, de l'essai d'ajustement et du modèle sélectionné est complété et conservé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Utilisation de l'appareil protection respiratoire			
En continue	La politique sur le port de la barbe est respectée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En continue	Les bons filtres et/ou bonnes cartouches sont utilisées pour la situation.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Au besoin	Les filtres/cartouches sont remplacés à la fréquence prévue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En continue	L'inspection visuelle de l'appareil protection respiratoire est effectuée avant chaque utilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En continue	L'essai d'étanchéité est effectuée avant chaque utilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En continue	Le nettoyage de l'appareil protection respiratoire est effectuée après chaque utilisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En continue	La procédure d'entreposage est respectée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Annuelle	Formation			
	Les utilisateurs ont reçu une formation et est mis à jour annuellement Le registre de formation est complété et conservé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	